

**DOSSIER**

# 19 L'Hermitage

ÉCRIVONS ENSEMBLE L'HISTOIRE



## **NOTE DE SYNTHÈSE DU CONSEIL MUNICIPAL ET SES ANNEXES**

Séance du lundi 22 avril 2024

**Annule et remplace la note de synthèse envoyée  
ce jour**

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L 2121-12 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES,  
« DANS LES COMMUNES DE 3 500 HABITANTS ET PLUS, UNE NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE SUR LES AFFAIRES SOUMISES À DÉLIBÉRATION DOIT ÊTRE ADRESSÉE AVEC LA CONVOCATION AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL »



LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES PRÉVOIENT QUE LE MAIRE RENDE COMPTE AU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCISIONS QU'IL A ÉTÉ AMENÉ À PRENDRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTIONS ACCORDÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL, EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22.

LA PRESENTE NOTE DE SYNTHÈSE INFORME LE CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION ACCORDÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL ET SOUMET LES DÉLIBÉRATIONS INSCRITES À L'ORDRE DU JOUR.

## Séance du Conseil Municipal

Lundi 22 avril 2024 – 18h30

### ORDRE DU JOUR

#### Assemblée

1. Approbation PV de la séance du 25 mars 2024

#### Affaires Juridiques et Générales

2. Approbation de l'avenant n°1 à la convention de superposition d'affectations sur le domaine public concédé à la CNR n°15019 ..... (annexe 1)
3. Vote du financement communal du projet d'effacement des réseaux de distribution publique d'électricité sur une partie de la rue Ernest Bouchet et chemin des Lucs ..... (annexe 2, 3 et 6)
4. Vote du financement communal du projet de dissimulation des réseaux téléphoniques sur une partie de la rue Ernest Bouchet et chemin des Lucs ..... (annexe 2,3,4 et 5)
5. Projet faire de Tain l'Hermitage une ville ambassadrice du don d'organes ..... (annexe 8)

#### Finances

6. Proposition de rectification de la délibération n°2023-89 du 11 décembre 2023 portant fixation du tarif de location des salles communales
7. Vote des subventions aux associations ..... (annexe 7)

#### Questions diverses

# DECISIONS DU MAIRE

Dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée au Maire, les décisions suivantes ont été prises :

**Arrêté 2024-209\_**: relatif à l'exploitation des taxis sur la Commune de Tain l'Hermitage

**Décision 2024-016** relative à l'acceptation de l'offre de la société Sécurité-Vol-Feu pour la sécurisation de la mairie pour 21 024 €

**Décision 2024-017** relative à l'acceptation de l'offre de la société Sécurité-Vol-Feu pour l'extension de la vidéoprotection aux abords du gymnase Chapelle, du city stade et du futur espace glisse pour 19 380 €

**Décision 2024-18** relative à l'acceptation de l'offre de la société ROFFAT TP pour l'aménagement de l'espace glisse pour 160 513.07 €

**Décision 2024-19** relative à l'acceptation de l'offre des sociétés E2S et MIGMA pour l'aménagement de l'espace glisse pour 170 000 €

**Décision 2024-20** relative à l'acceptation de l'offre de la société VALFLORE pour l'aménagement de l'espace glisse pour 42 238.85 €

**Décision 2024-21** relative à l'acceptation de l'offre de la société SERIC ALPES DAUPHINE pour l'aménagement de l'espace glisse pour 12 508.25 €

**Décision 2024-22** relative à l'acceptation de l'indemnité de 286.08 € reversée par la Société AVOCATJURIS

**Décision 2024-23** relative à l'acceptation de l'indemnité de 828.26 € reversée par la Société LLOYD'S INSURANCE

# PROJETS DE DELIBERATION

## ASSEMBLÉE

### 1. APPROBATION PV DE LA SÉANCE DU 25 mars 2024

Rapporteur : M. le Maire

---

Le Conseil Municipal sera appelé à délibérer sur l'adoption du procès-verbal de la séance du 25 mars 2024 déposé sur l'espace commun zeendoc le 28 mars 2024.

## AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES

### 2. CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATIONS SUR LE DOMAINE PUBLIC CONCEDE A LA CNR N°15019

Rapporteur : M. le Maire

---

Par délibération en date du 6 juillet 2016, le Conseil municipal de Tain l'Hermitage a autorisé Le Maire à signer la convention de superposition d'affectations sur le domaine public concédé à la CNR n°15019 relative à la vélo route - voie verte longeant le fleuve Rhône vers La Roche de Glun, a acté la mise à disposition de cette voie à la Communauté de Communes HTCC et autorisé Le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition à la Communauté de Communes HTCC.

Cette convention de superposition d'affectations sur le domaine public concédé de la CNR n°15019 datée du 21/10/2016 est arrivée à expiration en 2023. La Compagnie Nationale du Rhône (CNR) propose à la Commune un avenant de prolongation qui modifie l'article 18 comme suit « *la présente convention sera en vigueur tant que les terrains et ouvrages superposés auront un caractère de terrains et ouvrages publics. L'Etat ou son futur concessionnaire se substituera à la CNR en cas de déchéance, de rachat ou d'expiration du titre administratif de la chute de Bourg-lès-valence.* »

La communauté d'agglomération Arche Agglo étant depuis son institution compétente pour la création, l'aménagement et l'entretien des voiries de types vélo-routes et voies vertes, cette voirie restera transférée en gestion.

Vu les éléments rapportés, le Conseil municipal est invité à

- Autoriser Monsieur Le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de superposition d'affectations sur le domaine public concédé à la CNR n°15019 ;
- Acter la mise à disposition de cette voie à la communauté d'agglomération Arche Agglo ;
- Autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document afférant à cette délibération dont le procès-verbal de mise à disposition de ladite voie à la communauté d'agglomération Arche Agglo.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer.

**Annexe 1**

### 3. SDED – POJET EFFACEMENT RESEAUX ELECTRIQUES RUE ERNEST BOUCHET ET CHEMIN DES LUCS

Rapporteur : M. le Maire

---

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Territoire d'Energie Drôme - SDED a étudié le projet d'effacement des réseaux de distribution publique d'électricité sur une partie de la rue Ernest Bouchet et chemin des Lucs, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification

Effacement et fiabilisation des réseaux électriques rue Ernest BOUCHET, à partir du poste CLOS DES VIGNERONS

**Dépense prévisionnelle HT 148 734.40 € dont frais de gestion = 7 082.59 €**

**Plan de financement prévisionnel :**

**Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme = 96 677.36 €**

**Participation communale = 52 057.04 €**

Vu les éléments rapportés, le Conseil municipal est invité à :

- Approuver le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Energie Drôme et ENEDIS ;
- Approuver le plan de financement ci-dessus détaillé ;
- En cas de participation communale finale, celle-ci sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux effectif de l'actualisation. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqués ci-dessus ;
- Décider de financer comme la part communale d'un montant de 35% de l'opération, à savoir 52 057.04€ ;
- S'engager à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis au Receveur du Territoire d'Energie Drôme ;
- Donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer.

**Annexes 2, 3, et 6**

#### 4. PROJET DE DISSIMULATION DES RESEAUX TELEPHONIQUES RUE ERNEST BOUCHET ET CHEMIN DES LUCS

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Territoire d'Energie Drôme - SDED a étudié le projet de dissimulation des réseaux téléphoniques sur une partie de la rue Ernest Bouchet et chemin des Lucs, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification - Effacement et fiabilisation des réseaux électriques rue Ernest BOUCHET, à partir du poste CLOS DES VIGNERONS - Dissimulation des réseaux téléphoniques

**Dépense prévisionnelle HT de Génie Civil 44 778.21 € dont frais de gestion : 2 132.30 € HT**

**Plan de financement prévisionnel :**

**Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme = 8 955.64 €**

**Participation communale basée sur le HT = 35 822.57 €**

Travaux de câblage

Total hors taxe des travaux de câblage = 4 001,68 €

Montant non soumis à la TVA à la charge des collectivités locales = 49% x 4 001,68€ = 1 960.82 €)

**Plan de financement prévisionnel = 1 960.82 €**

**Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme = 392.16 €**

**Participation communale = 1 568.66 €**

**Montant total de la participation communale = 37 391.23 €**

Vu les éléments rapportés, le Conseil municipal est invité à :

- Approuver le projet établi par le Territoire d'Energie Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Energie Drôme et Enedis,
- Approuver le plan de financement ci-dessus détaillé. La part syndicale finale sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqué ci-dessus,
- Décider de financer comme suit la part communale d'un montant de 80% de l'opération, à savoir 37 391.23 €,
- S'engage à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis par le Receveur de Territoire d'Energie Drôme,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer.

**Annexes 2, 3, 4 et 5**

## **5. PROJET DE FAIRE DE TAIN L'HERMITAGE UNE VILLE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES**

Rapporteur : M. le Maire

---

80% des Français sont favorables au don de leurs organes, cependant, 53% des Français n'en ont pas discuté avec leurs proches, générant un taux d'opposition de 33% lorsqu'il devrait avoisiner 20%.

Faire de notre commune une ambassadrice du don d'organes en sensibilisant nos concitoyens et toute personne la traversant, est un très bel acte de fraternité et de solidarité. Il s'agit simplement d'apposer un panneau à chaque entrée principale de Tain l'Hermitage pour inciter nos concitoyens à réfléchir à ce sujet qui nous concerne tous, à lancer une discussion en famille et ainsi informer leurs proches qu'ils ne sont pas opposés au don d'organes en cas de mort cérébrale afin qu'ils puissent retranscrire cette décision au corps médical, etc.

En posant ces panneaux liés au don d'organes, nous espérons participer à augmenter le nombre de donneurs dans notre pays et donc à sauver plus de vies et diffuser la culture du don.

La Commune participera en outre à la journée nationale du don d'organe fixée tous les ans le 22 juin.

Vu les éléments rapportés, le Conseil municipal est invité à

A faire de Tain l'Hermitage une ville ambassadrice du don d'organe,

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer.

**Annexe 7**

## **AFFAIRES FINANCIERES**

### **6. RECTIFICATION DE LA DELIBERATION N°2023-89 DU 11 DECEMBRE 2023 PORTANT FIXATION DU TARIF DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES**

Rapporteur : M. GUIRON

---

Lors du vote des tarifs 2025 de location des salles, lors du Conseil municipal du 11 décembre 2023, une erreur a été commise sur deux tarifs concernant l'Espace Trenet.

Pour les locations aux Etablissements Extérieurs, les tarifs à rectifier sont :

- 400 € au lieu de 290 € par journée supplémentaire
- 450 € au lieu 310 € par journée

Les autres tarifs ne sont pas modifiés.

Afin de rectifier ces deux tarifs, la délibération n° 2023- 89 du 11 décembre 2023 doit être modifiée par une nouvelle délibération.

Monsieur le maire propose la délibération suivante :

La délibération n° 2023- 89 du 11 décembre 2023 portant tarifs de location des salles communales est rectifiée. Les tarifs de la location de l'espace Trenet pour l'année 2025 et pour les locations aux Etablissements Extérieurs, sont rectifiés comme suit :

- 400 € au lieu de 290 € par journée supplémentaire
- 450 € au lieu 310 € par journée

Les autres tarifs ne sont pas modifiés.

Le conseil municipal est appelé à délibérer.

## **7. Subvention aux associations**

**Rapporteur : M. GUIRON**

---

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1611-1, L2121-29 et L2311-7,  
Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment ses articles 9-1 et suivants,

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu les propositions d'affectation des différentes associations,

Considérant que les activités concernées sont d'intérêt local,

Considérant que lors du vote du budget primitif 2024, une enveloppe de 280 000 € a été votée.

Par suite des demandes de subventions effectuées par les associations, après vérification par le service comptable, les commissions ont établi leurs propositions de subventions pour 2024.

La commission Sport s'est réunie le 28 février 2024.

La commission Culture s'est réunie le 28 mars 2024.

La commission Social- Intergénérationnel s'est réunie le 28 mars 2024.

La commission Finances s'est réunie le 11 avril 2024 afin de statuer sur les propositions.

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur les attributions de subventions aux associations pour l'année 2024.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer aux associations les subventions suivantes :

<b>BUDGET 2024</b>	<b>280 000,00 €</b>
<b>REPARTITION PAR SECTEUR</b>	<b>2024</b>
	<b>Propositions</b>
Subventions Culture	121 090,00 €
Subventions Sociales	29 986,00 €
Subventions Sportives	55 461,00 €
Subventions Scolaires	30 050,00 €
Subvention Jumelage	1 050,00 €
Subventions Patriotiques	500,00 €
Subventions Animations-Commerces	20 750,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>258 887,00 €</b>
Cartes Mouv 2023-2024 - délibération février 2024	6 720,00 €
<b>Disponible</b>	<b>14 393,00 €</b>
Pour mémoire, total des subventions 2023	267 074,80 €

## CULTURE

ASSOCIATIONS	PROPOSEES		
	Fonct.	Projets	TOTAL 2024
	<b>CULTURE</b>		
<b>Expression musicale</b>			
ACJ Belle Route Tournon-Tain (A Cœur Joie)	600,00 €		600,00 €
Cadets de Bacchus (Les)	150,00 €		150,00 €
Chœur Mistral	200,00 €	200,00 €	400,00 €
Chœur Polyphonia	170,00 €		170,00 €
Ensemble Instrumental Tournon-Tain	200,00 €		200,00 €
JAZZ COP'S	150,00 €	100,00 €	250,00 €
L'Echo de l'Hermitage	1 900,00 €		1 900,00 €
Orchestre d'Harmonie Tournon Tain	800,00 €	500,00 €	1 300,00 €

<b>Danse</b>	-		
<b>ADSTTA</b> (Asso. Danse de Société Tain Tournon et Alentours)	100,00 €	100,00 €	200,00 €
Petits Pas des Deux Rives	400,00 €		400,00 €
<b>Théâtre</b>			
Archipel Théâtre	500,00 €	500,00 €	1 000,00 €
Cie No Man's Land	600,00 €	500,00 €	1 100,00 €
Théâtre du Sycomore	250,00 €	2 000,00 €	2 250,00 €
<b>Festivals</b>			
Cabaret de Septembre		7 000,00 €	7 000,00 €
Vochora	4 500,00 €		4 500,00 €
<b>Lecture et communication</b>			
Bibliothèque pour Tous	1 600,00 €	500,00 €	2 100,00 €
<b>Arts plastiques</b>			
Boz'Arts Tain Tournon	220,00 €	0,00 €	220,00 €
J'encadre ma passion	100,00 €	0,00 €	100,00 €
L'Osier au bout des doigts	150,00 €	0,00 €	150,00 €
Sculptur'Art	1 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €
<b>Patrimoine et Histoire de l'Art</b>			
<b>ADOC</b> (Amis Des Orgues et du Carillon)	200,00 €	1 200,00 €	1 400,00 €
Grain Drôme Ardèche (Le)	150,00 €	700,00 €	850,00 €
Métiers du Monde (Les)	400,00 €		400,00 €
Philatélique, Numismatique et Cartophile	100,00 €	250,00 €	350,00 €
Sauvegarde Patrimoine Lycée Tournon	400,00 €	0,00 €	400,00 €
Tain Terre et Culture	300,00 €	0,00 €	300,00 €
UPVH	300,00 €	0,00 €	300,00 €
<b>Jeunesse</b>			
MJC Centre Social Simone Veil - Fonctionnement	58 400,00 €		58 400,00 €
MJC - Enveloppe Culturelle	8 000,00 €		8 000,00 €
MJC - Fête de la Musique		5 000,00 €	5 000,00 €
MJC - Spectacles de Noël		4 000,00 €	4 000,00 €
MJC - Poste animateur		15 000,00 €	15 000,00 €

# SPORTS

Sport-Education		2024				
		Fonct.	Projet Format°	Projet Manif.	Projet Matériels	Total
AGTT GYM	Projet Matér. = Sécurisat° de la fosse	1 920,00 €			800,00 €	2 720,00 €
AGTT BASKET	Projet Format° = BP JEPS	5 384,00 €	350,00 €			5 734,00 €
<b>BCHT</b> (Badminton Club de l'Hermitage et du Tournonais)		1 440,00 €		250,00 €		1 690,00 €
BOULE HERMITAGE TAINOISE		671,00 €		800,00 €		1 471,00 €
BOXING CLUB	Projet Format° = BP JEPS Projet Manif = Sélect° Départementale	1 437,00 €	350,00 €	200,00 €		1 987,00 €
<b>CETT</b> (Club Escrime Tain Tournon)	Projet Format° = Maître d'armes	523,00 €	350,00 €			873,00 €
Canoé Kayak Tain Tournon	Projet Matér. = 3 Kayaks	1 027,00 €			300,00 €	1 327,00 €
<b>EATT</b> (Entente Athlétique Tain Tournon)	Projet Manif = 10kms de Tournon	2 144,00 €		150,00 €		2 294,00 €
<b>ERTT</b> (Entente Rhodanienne Tennis de Table)	Projet Manif = Critérium+Top Open	1 196,00 €		150,00 €		1 346,00 €
FCTT (Rugby)	Projet Format° = Fédérale (10pers.)	7 980,00 €	300,00 €			8 280,00 €
<b>HBTV</b> (Hand Ball Tain Vion Tournon)		2 527,00 €				2 527,00 €
HERMITAGE TOURNONNAIS <b>TRIATHLON</b>	Projet Format° = BP JEPS Projet Manif = Triathlon Lac de Champos	1 331,00 €	250,00 €	500,00 €		2 081,00 €
Judo Club Tain Tournon	Projet Manif = Tournois Benjamins	1 525,00 €		150,00 €		1 675,00 €
KARATE DO SHOTOKAI (YAMATO KAN)		681,00 €				681,00 €
KUNG FU		202,00 €				202,00 €
LA GRIMPE		1 291,00 €				1 291,00 €
RCTT (Football)	Projet Manif = Tournois Vert	4 411,00 €		150,00 €		4 561,00 €
<b>SATT</b> (Ski Alpin Tain Tournon)		1 229,00 €				1 229,00 €
<b>SNTT</b> (Sports Nautiques Tain Tournon)	Projet Format° = DEJPS (1pers.) = Bateau Projet Matér.	2 173,00 €	500,00 €		1 500,00 €	4 173,00 €
TAEKWONDO		732,00 €				732,00 €
TENNIS CLUB TAIN TOURNON	Projet Manif = Tournois Open Été 2024	1 282,00 €		150,00 €		1 432,00 €
<b>UCTT</b> (Union Cycliste Tain Tournon)	Projet Format° = Brevet Fédéral (4-5 pers.) Projet Manif = Cyclo Cross Gervans	1 952,00 €	250,00 €	300,00 €		2 502,00 €
<b>Associations Scolaires</b>		Fonct.	Projet Format°	Projet Manif.	Projet Matériels	Total
AS Collège Marie Curie - UNSS		466,00 €				466,00 €
AS Lycée Gabriel Faure - UNSS		384,00 €				384,00 €
AS Collège NOTRE DAME		138,00 €				138,00 €
AS Collège Saint Louis Tournon		135,00 €				135,00 €
AS LYCEE SACRE CŒUR		97,00 €				97,00 €
LYCEE MARIUS BOUVIER		120,00 €				120,00 €
LYCEE HOTELIER - UNSS		103,00 €				103,00 €

<b>Sports Loisirs</b>		Fonct.	Projet Format°	Projet Manif.	Projet Matériels	Total
AIKIKAI		235,00 €				235,00 €
CLUB SUBAQUATIQUE (CSTT)	Projet Manif = Accès Linaé	337,00 €		500,00 €		837,00 €
DAUPHINS TOURNONNAIS		232,00 €				232,00 €
FRIOL CLUB	Projet Manif = Rallye Gorges du Doux	117,00 €		250,00 €		367,00 €
GYM LOISIR SANTE		96,00 €				96,00 €
LES 2 RIVES EN BALADE	Projet Format° = Brevet Marche Nordique (2pers.)	193,00 €	150,00 €			343,00 €
PETANQUE HERMITAGE		200,00 €		200,00 €		400,00 €
VELO CLUB VALRHONA	Projet Manif = Rallye de la Cabosse			500,00 €		500,00 €
VTT CLUB	Projet Manif = Rando des Tours			200,00 €		200,00 €

## SOCIAL ET DIVERS

ASSOCIATIONS	PROPOSEES		
	Fonct.	Projets	TOTAL 2024
	<b>SOCIAL</b>		
ADAPEI	86,00 €		86,00 €
AMICALE DES POMPIERS	5 000,00 €		5 000,00 €
AMICALE DU PERSONNEL - (CNAS=PROJET)	2 500,00 €	18 560,00 €	21 060,00 €
ACCIDENTES DE LA VIE - FNATH	185,00 €		185,00 €
ARBRE DE VIE	210,00 €		210,00 €
ARC EN CIEL (L')	1 800,00 €		1 800,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE (LA)	230,00 €		230,00 €
CONJOINTS SURVIVANTS (LES)	165,00 €		165,00 €
DON DE SANG BENEVOLES	165,00 €		165,00 €
PLEIN LES YEUX	115,00 €		115,00 €
REMAID	275,00 €		275,00 €
RESTOS DU CŒUR (LES)	295,00 €		295,00 €
SCOUTS ET GUIDES DE France (LES)	100,00 €		100,00 €
<b>DIVERS</b>			
COMITE POUR LA PAIX	100,00 €		100,00 €
RADIO EVOLUSON	200,00 €		200,00 €

## JUMELAGE

ASSOCIATIONS			
	PROPOSEES		
	Fonct.	Projets	TOTAL 2024
<b>JUMELAGE</b>			
Collège Marie Curie	750,00 €		750,00 €
Lycée Gabriel Faure			0,00 €
Amis du Jumelage (Les)		300,00 €	300,00 €

## ANIMATIONS ET COMMERCES

ASSOCIATIONS			
	PROPOSEES		
	Fonct.	Projets	TOTAL 2024
<b>ANIMATIONS - COMMERCES</b>			
COMITE DES FETES			
COMITE DES FETES - Projet = 50 Ans FETES DES VENDANGES	2 000,00 €	12 000,00 €	14 000,00 €
GACT	250,00 €	2 500,00 €	2 750,00 €
SALON DES VINS-40 ANS		4 000,00 €	4 000,00 €

## ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES

ASSOCIATIONS	PROPOSEES		
	Fonct.	Projets	TOTAL 2024
	PATRIOTIQUE		
<b>ANACR26</b> (Ass.Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance)	250,00 €		250,00 €
ANCIENS COMBATTANTS	250,00 €		250,00 €

## SCOLAIRES

ASSOCIATIONS	PROPOSEES		
	Fonct.	Projets	TOTAL 2024
	SCOLAIRES		
OGEC NOTRE DAME Repasx3,35€ (Janv-Juillet)			30 000,00 €
OGEC NOTRE DAME Repasx3,35€ (Sept-Déc)			
ADAPEI 26 IME	50,00 €		50,00 €

**Annexe 8**

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer

### QUESTIONS DIVERSES